



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1551

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1551**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et aux projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole renouvelle son engagement, en 2016, en aidant financièrement les établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain.

La présente délibération porte sur :

- le soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique, dont l'objet est d'accompagner l'acquisition d'instruments de musique, de matériels scéniques et techniques à vocation pédagogique,
- le soutien à des projets de mise en réseaux de structures d'enseignement. Il s'agit de soutenir l'action de réseaux territoriaux de structures d'enseignements, au sein desquels des coopérations de projet sont organisées et accompagnées. A travers ces coopérations, l'objectif de ce dispositif est d'initier des dynamiques de travail communes et des mutualisations de missions à l'échelle de bassins territoriaux.

II - Soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique

Ce dispositif a vocation à accompagner l'action des établissements du territoire et évoluera en lien étroit avec les objectifs du futur schéma métropolitain des enseignements artistiques, pour permettre un élargissement des publics touchés à la fois quantitativement et dans leur diversité. Les acquisitions soutenues ont vocation à favoriser la diversification des pratiques artistiques enseignées, développer des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, encourager des innovations pédagogiques, permettre une plus grande intégration des outils numériques dans les enseignements délivrés, etc.

40 structures du territoire métropolitain (sur un total de 75 établissements soutenus au titre de leur fonctionnement par la Métropole en 2016) ont répondu à l'appel à projets d'investissements pour l'année 2016, et présenté 84 projets d'investissements.

4 catégories d'investissements pouvant donner lieu à un soutien de la Métropole ont été déterminées :

- renouvellement et diversification du parc instrumental des établissements d'enseignement artistique (pour le renouvellement, jusqu'à 40 % du montant de l'investissement est subventionnable pour un investissement inférieur à 4 999 €, jusqu'à 50 % pour un investissement supérieur à 5 000 €, pour la diversification, jusqu'à 50 % du montant),
- équipements scéniques permettant la mise en situation des élèves devant un public (jusqu'à 30 % du montant de l'investissement est subventionnable),

- matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement est subventionnable),

- équipements numériques à vocation pédagogique (jusqu'à 50 % du montant de l'investissement est subventionnable).

Les investissements réalisés avec le soutien de la Métropole sont considérés comme pouvant faire l'objet de la mise en place de modalités de partage entre les acteurs, tout en demeurant rattachés à l'établissement ayant réalisé l'investissement. Dans le cadre du chantier engagé sur le futur schéma métropolitain, un travail sera conduit pour déterminer les modalités de gestion des investissements mutualisés en fonction des besoins et usages pouvant donner lieu à des prêts d'instruments et de matériels entre les acteurs.

Au titre de l'année 2016, il est proposé de soutenir 78 projets d'investissements présentés par 40 établissements d'enseignement artistique, dont les demandes sont éligibles au regard des critères définis ci-dessus, pour un montant total de 151 617,30 €, selon le détail présenté en annexe 1.

La subvention attribuée sera versée sur présentation des factures relatives aux investissements réalisés, dûment acquittées, sur une période allant du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 août 2017.

III - Projets des réseaux de structures d'enseignement pour l'année 2016

Des coopérations de projet sont mises en œuvre par des établissements d'enseignement artistique du territoire de la Métropole. Elles sont organisées dans le cadre de réseaux territoriaux issus du schéma des enseignements artistiques du Conseil général du Rhône et dont les périmètres évoluent dans le contexte du travail engagé sur le schéma métropolitain des enseignements artistiques.

La composition des réseaux ayant présenté des projets au titre de l'année 2016 est la suivante :

- nord-est lyonnais - Val de Saône : 9 établissements des Communes de Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône et Saint Germain au Mont d'Or,

- nord-est lyonnais - Plateau nord : 4 établissements des Communes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Sathonay Camp,

- nord-ouest lyonnais : 13 établissements des Communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Limonest, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune et La Tour de Salvagny,

- sud-ouest lyonnais : 14 établissements des Communes de Charly, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval et Vernaison (3 établissements du Département du Rhône sont, par ailleurs, membres de ce réseau),

- Réseau d'enseignement musical de Lyon (REML) : 12 écoles de musiques lyonnaises,

- est lyonnais : 13 établissements des Communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Meyzieu, Mions, Jonage, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin et Vénissieux.

La vocation de ces réseaux est de permettre la mise en œuvre de projets communs à plusieurs établissements, et d'initier une dynamique d'évolution vers une approche territorialisée de l'offre d'enseignement.

Ces réseaux n'ont pas d'existence juridique, les enveloppes financières attribuées sont donc versées aux structures qui portent les différents projets soumis.

5 de ces 6 réseaux géographiques ont présenté des projets au titre de l'année 2016 :

- dans le cadre du réseau nord-est lyonnais - Val de Saône, 5 projets sont proposés, 2 initiant des démarches de mutualisation de missions et compétences (administratives et sur l'offre d'enseignements dans le champ des musiques amplifiées), deux liés à la réalisation de projets pluridisciplinaires autour d'un orchestre ponctuel d'ensembles de cordes, et un festival d'orchestres. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 9 500 €,

- dans le cadre du réseau nord-est lyonnais - Plateau nord, 2 projets sont proposés, un temps fort permettant la mise en valeur des praticiens amateurs du territoire et un stage de rayonnement international qui associera des élèves issus des établissements du territoire métropolitain. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 5 700 €,

- dans le cadre du réseau nord-ouest lyonnais, 6 projets sont présentés : stages et orchestres autour des instruments à cordes et à vent, festival international des journées de la flute, projet autour d'une classe lyrique en scène, projet autour d'un orchestre symphonique inter-écoles, et une académie autour de la réalisation d'une comédie musicale. Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 17 035 €,

- dans le cadre du réseau des établissements de l'est lyonnais, il est proposé un projet rassemblant les élèves constitués en groupes et ateliers collectifs dans le champ des musiques actuelles autour de collaborations intégratrices et d'un concert. Il est proposé d'accompagner ce projet à hauteur de 2 500 €,

- dans le cadre du réseau sud-ouest lyonnais, 11 actions sont proposées par les structures du territoire de la Métropole autour de 5 thèmes (voix, cordes, vents et percussions, musiques actuelles, autres langages musicaux). Il est proposé d'accompagner ces projets à hauteur de 15 265 €.

Au titre de l'année 2016, des subventions seront versées à 4 réseaux de structures d'enseignement représentant 51 établissements d'enseignement artistique pour un montant total de 50 000 €, selon le détail présenté en annexe 2.

Les subventions attribuées seront versées sur production de la présentation détaillée de chaque projet (incluant un budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier de chaque action financée devra être transmis à la Métropole au plus tard un an après la date de notification de la subvention. En cas de non réalisation partielle ou totale d'un projet, une demande de reversement totale ou partielle des montants alloués sera effectuée.

Ces dispositifs d'aide à l'investissement et de soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement sont mis en œuvre dans le contexte de la définition d'un nouveau schéma des enseignements artistiques, qui fixera le cadre et les orientations de l'action de la Métropole vis-à-vis de cette compétence. A travers ces objectifs, de nouvelles modalités de soutien vis-à-vis de ces 2 dispositifs et les critères correspondants seront ainsi formalisés pour les années à venir.

Il est donc proposé au Conseil, au titre de l'année 2016 :

- d'approuver le principe du dispositif de soutien à l'investissement des établissements d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 151 617,30 € à 40 établissements d'enseignement artistique comme détaillé en annexe 1,

- d'approuver le principe du soutien aux projets de mise en réseaux de structures d'enseignement artistique selon les modalités précisées ci-dessus et de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 50 000 € comme détaillé en annexe 2 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien :

a) - à l'investissement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'année 2016 et l'attribution de subventions d'aide à l'investissement, d'un montant total de 151 617,30 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 1,

b) - aux projets de réseaux de structures d'enseignement artistique au titre de l'année 2016 et l'attribution de subventions de soutien aux projets de réseaux de structures d'enseignement, d'un montant total de 50 000 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition présentée en annexe 2.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - comptes 20421 et 2141481 - fonction 311 - opération n° 0P33O4838A à hauteur de 151 617,30 € et comptes 6574 et 657348 - fonction 311 - opération n° 0P33O3063A à hauteur de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.